

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 JUN 2023

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

DE 2023- 031

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
Présents : 22
Absents : 22
- dont ayant donné pouvoir : 16
Votants : 38
-dont « pour » : 34
-dont « contre » : 0
- Abstentions : 4
- Non participations : 0

Le jeudi 15 juin 2023 à 16h00,
le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli,
convoqué le 09 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur
SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean COGNETTI TURCHINI Catherine COGNETTI Vincent COSTA Jacques	FERRARI Blaise GIUDICELLI Jean NASICA Pierre OLMETA Pierre ORSINI François	ORSONI Pierre RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint SALICETI Nicolas SARGENTINI François SOUSTRE Frédéric	TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André VENTURINI Simon VESPERINI Clara
--	--	---	--

Absents ayant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François) ALBERTINI Lucie (à Venturini Simon) ALBERTINI -COLONNA Nicolette (à Cognetti-Turchini Catherine) BARTOLI Marc (Ferrari Blaise)	BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre) BRUSCHINI Pierre (à Orsoni Pierre) CASANOVA David (à Brignole Jean) CASAROMANI Marie Thérèse (à Cognetti Vincent)	FRANCESCHETTI Bernard (à Olmeta Pierre) GERONIMI Pierre Marie (à Vesperini Clara) GUIDICELLI Mathieu (à Sargentini François) MORACCHINI Christian (à Costa Jacques)	NEGRONI Jérôme (à Soustre Frédéric) PASQUALINI Jean-Félix (à Tomasini Jacques André) SIMONPIERI Maria Catherine (à Tafanelli Jean-Baptiste) VINCENSINI Augustin (à Renucci Franck)
--	---	--	---

Absents :

ALBERTINI Pierre François ANTONIOTTI Serge BERNARDI François Albert CIATTONI Michel COSTA Lucien	FILIPPI Jean François GIAMARCHI Jean Marc GILLET VITTORI Stéphane GUIDICELLI Maria LECA Jacques LESCHI Pierre	MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine MAESTRACCI Jean Félix PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Gilles POLIDORI Christiane	POLIDORI Michel RENUCCI Jean ROSSI Alexandre SALVIANI Pierre Paul SIMONPIETRI Antoine
--	--	--	---

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

02B-200073138-20230615-2023-031-DE

Accusé certifié exécutoire

LE QUORUM N'AYANT PAS ÉTÉ ATTEINT LORS DE LA SÉANCE DU 09 JUIN 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ÉTÉ DE NOUVEAU CONVOQUÉ LE JEUDI 15 JUIN 2023 À 16H00 ET PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que :

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire titulaire relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial principal de 1ère Classe, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

La proposition de Monsieur Le Président est mise aux voix
Le Conseil Communautaire

- VU le Code Général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1, L.332-8 et L.332-14,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale (le cas échéant si recrutement d'un agent contractuel),
- VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés dans des emplois permanents à temps non complet (le cas échéant si création d'un emploi à temps non complet),
- VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,

- VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Par 34 voix pour 0 Contre 4 Abstentions 0 Non participation

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Président
- de créer, un emploi permanent d'Adjoint Administratif, relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère Classe, échelle C3 de rémunération, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures,
- de pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 15/06/2023*



Le Président François SARGENTINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230615-2023-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023

Affichage : 22/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

